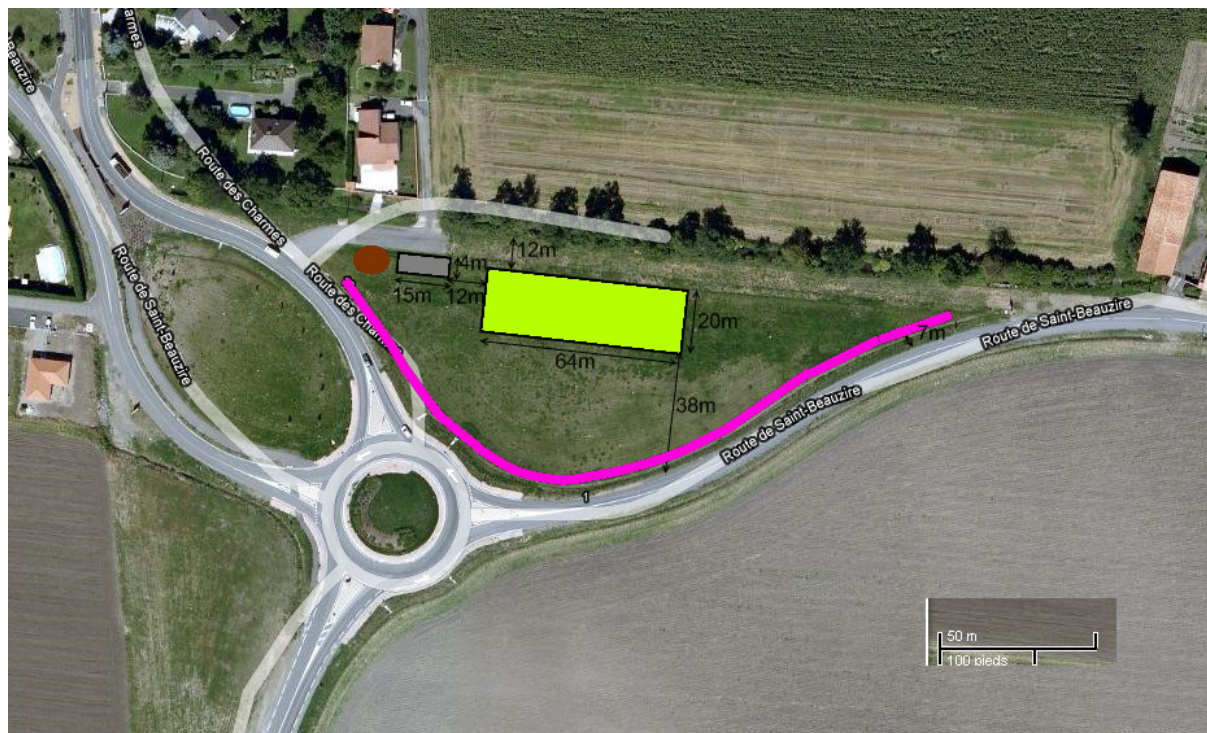


Réunion du 12 mars 2010 à 20h00

Rappel du projet

Ce projet construit en collaboration avec les habitants démarre dès ce mois de mars.



La zone verte claire représente l'emplacement des jardins, enceinte clôturée (grillage de 1m 50-80 de haut + portail donnant sur le ruisseau) et mesure environ 20 m * 62 à 64 m. Elle est à 12 m du ruisseau et 12 m de l'ancienne route. Voir autres mesures sur le plan de principe ci-joint.

Sur cette parcelle, 1 cabane commune va être réalisée (en tout cas dans un premier temps). La cabane mesure 3,5*5,5 m. La hauteur ne dépassera pas 2,45 m.

Une haie de 3 m de large a été plantée avec les habitants au-delà de 7m de la route (en rose sur le plan de principe ci-après). Elle est constituée de buissons, arbustes et quelques arbres à l'arrière. Cette journée a été appréciée.

La zone grise est un décaissement (dont le surplus formera un tas –représenté en marron- qui devrait diminuer le bruit des riverains voisins de la route de St Beauzire) d'environ 5m * 10m (4 voitures) Cette zone devra permettre le retournement et un stationnement plus facile. Aucun goudron n'est prévu à cet endroit, mais du gravillon (châteaugay).

Information autour de jardins :

Des cabanes en osier vivant ont été réalisées à proximité des jardins en partenariat avec le centre de loisirs et les enfants.

Un projet chantier jeunesse international pour l'aménagement de l'accès aux jardins et aménagement d'accès et de facilité pour permettre le puisage eau ruisseau est prévu, par la commission enfance et jeunesse, au mois de juillet.

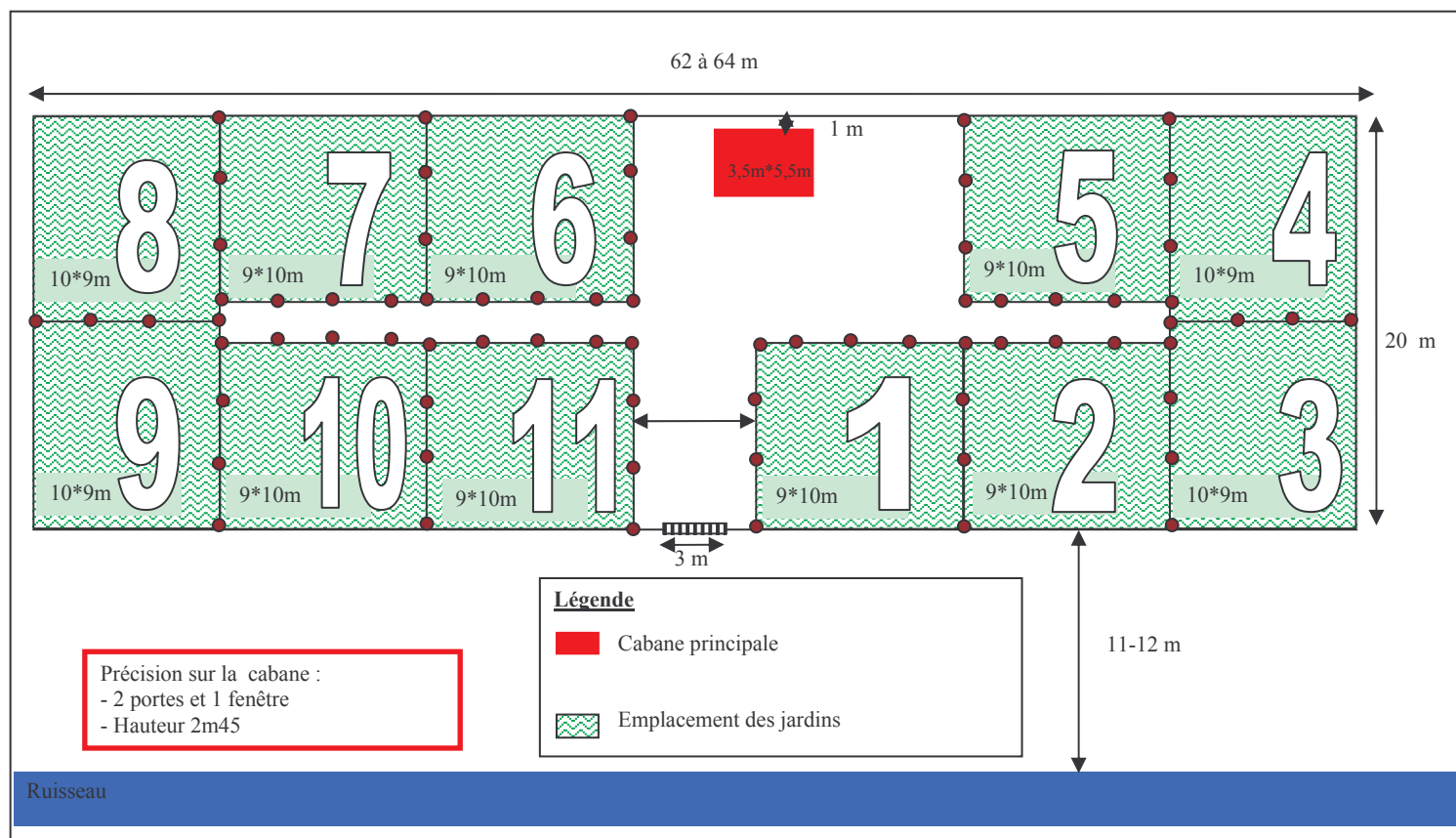
Plan validé

Le plan a été revu afin de pourvoir à toutes les demandes, plus nombreuses que prévues !

Les jardins mesurent 90 m², ce qui convient à tous les participants.

Il y en a 11, les lots seront donc identifiés par un chiffre, comme indiqué ci-dessous.

Du gravier dans les espaces communs est souhaité. M. Courseaux propose de réaliser un devis, quand K Tavernier lui aura communiqué le cubage nécessaire (10cm d'épaisseur de 0 31 5, à damer ensuite).



Le lot 1 a été d'office affecté aux jardiniers de France (pour l'espace attenant en cas de démonstration). Les autres lots ont été affectés par tirage au sort pour les personnes présentes et celles ayant signé un pré engagement, mais absentes lors de cette réunion.

Le résultat est le suivant :

NOM	Présent ou représenté	LOT AFFECTE
Robert Vidal	OUI	8
M. et Mme Ponchon Georges (JDF)	OUI	1
Marcel et Evelyne Lèpan	OUI	6
Marie Brihat (mini-trolliens)	NON	9
Catrine Barcelos et M. Courseaux	OUI	10
Marie-Hélène Gourbeyre	OUI	5
Orlando De Abreu	NON	11
Antonio Cardoso	OUI	3
Ginette Mayanobe	OUI	2
Ali Hadjbachir	NON	7

Le lot 4 n'est pas encore affecté. Bien entendu l'affectation ne sera effective qu'après signature du règlement intérieur et du « bail », ainsi que de la présentation en mairie de l'attestation d'assurance.

Rappel règlement intérieur

Le règlement en annexe a été validé.

Aménagements divers

Les séparations des jardins seront réalisées avec des piquets et du cordage. Ces séparations sont symboliques. Il n'y a pas de portillon. Dans un premier temps, les piquets de délimitation seront rapidement plantés afin que les jardiniers puissent entamer la saison de jardinage dès le week-end du 22 mars.

Les jardiniers ne souhaitent pas de bornes solaires.

1 panneau d'affichage sera installé, à gauche du portail en entrant. Le règlement intérieur sera affiché.

Un banc et des poubelles (1 double poubelle) seront prévus à le long du grillage côté ruisseau.

Des jeux également sont au programme.

Cabane

Une seule cabane commune est prévue. Il s'agira d'une cabane « écologique ». Utilisant des matériaux de recyclage (ex : palettes), avec une isolation paille terre et chaux et du bardage. Le toit sera végétalisé. Une récupération d'eau de pluie est prévue.

L'intérieur sera aménagé avec de l'OSB. Un espace « salle de réunion » et un espace pour quelques outils communs sont prévus. Il y aura 2 portes et une fenêtre. Il est décidé de ne pas fermer cette cabane à clef, chacun ne souhaitant rien laisser de valeur.

Richard Bourdeau (OMSL), sera maître d'œuvre de cette cabane originale, qui devrait être construite en 2 week-end avec la bonne volonté de tous les jardiniers. Une dalle sera préalablement coulée par les services techniques. Vous serez consulté pour la réalisation de cette cabane, afin de participer à nouveau tous ensemble à l'aménagement des jardins.

Antonio Cardoso propose de récupérer les palettes.

Composteurs

2 composteurs de 600 l bois ont été commandés au SBA (via VALTOM).

L'emplacement est à décider ensemble sur place, quand ils seront livrés.



Portail

Suite à l'installation une clef sera remise à chaque « locataire ».

Officialisation de la prise de possession des jardins

L'affectation ne sera effective qu'après signature du règlement intérieur et du « bail » ci-joints, ainsi que de la présentation en mairie de l'attestation d'assurance et de l'état des lieux signé.

Une caution sera ultérieurement demandée, ainsi que la somme de 30 € (correspondant au tarif de la première année), après la mise en place administrative des modalités de paiement.

Outils

Quelques outils seront achetés quand la cabane sera réalisée.

- 2 râtaux
- 2 pelles
- 2 bêches à dent
- 2 binettes
- 4 arrosoirs
- 1 brouette.
- Arrosoirs
- Brouette